

TARIFS VALABLES AU 30/05/07

Vos Contacts

- ★ POUR CONSULTER VOTRE SOLDE ET RECHARGER EN TEMPS RÉEL, 24H/24, 7J/7

CONSULTER VOTRE SOLDE

915107 GRATUITEMENT depuis votre mobile*

RECHARGER EN DIRECT

915127 GRATUITEMENT depuis votre mobile ou depuis un poste fixe au 0811 900 952 (prix d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine) ou sur www.sfr.fr, onglet " Recharger en ligne " (coût d'une connexion Internet)

- ★ POUR GÉRER VOTRE COMPTE, VOS OPTIONS ET VOS POINTS CARRÉ ROUGE EN DIRECT 7J/7 DE 8H À 22H

SERVEUR VOCAL

916317 GRATUITEMENT depuis votre mobile*

WAP

Portail Vodafone live!, Ma page, rubrique Espace clients, (coût d'une connexion wap)

WEB

www.sfr.fr rubrique Mon Compte (coût d'une connexion Internet)

- ★ POUR ÊTRE EN RELATION AVEC UN CONSEILLER 6J/7 de 8H à 21H

SERVICE CLIENT

910107 depuis votre mobile SFR* (1min15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base) ou au 06 1400 1900 depuis un poste fixe (prix d'un appel vers un mobile SFR)

- ★ POUR NOUS ÉCRIRE

COURRIER

SFR La Carte - Service Client
TSA 1.1.122 - 57 757 METZ Cedex 9

* valables en France Métropolitaine

L'OFFRE ET LES TARIFS SFR LA CARTE

SFR La Carte : Fiche d'information standardisée 3

Principes généraux de tarification p. 4-5

Détail de l'offre SFR La Carte p. 6-9

Les services avec Vodafone live! p. 10-13

Communiquez depuis l'étranger p. 14-17

Les services SFR La Carte p. 18-21

Conditions générales d'utilisation p. 22-27

★ SFR La Carte, l'offre sans engagement de SFR

- Pas d'abonnement, pas de facture et l'assurance de contrôler son budget.
- Vous accédez à l'offre SFR La Carte grâce aux Packs SFR contenant un kit d'accès SFR La Carte et un mobile, ou grâce au kit SFR La Carte seul si vous possédez déjà un mobile.
- Vous bénéficiez dès la première utilisation de votre kit ou Pack SFR La Carte de 6€ de crédit de communication inclus + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS Photo ou Vidéo (soit 2€ de crédit Texto/MMS)*. (voir détails p.5, rubrique "crédit de communication")

★ Pièce justificative nécessaire à l'activation :

- une pièce d'identité originale valide de l'acheteur.

*Crédit valable 1 mois à partir du 1er appel émis ou reçu en France métropolitaine. Texto/MMS métropolitains non surtaxés.

SFR LA CARTE : Fiche d'information standardisée

L'offre prépayée SFR La Carte sans engagement

PRIX HORS PROMOTION DU KIT D'ACCÈS SFR LA CARTE	30€ Inclus dans votre Kit d'accès : 6€ de crédit de communication + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (métropolitains non surtaxés). Valables 30 jours à compter de l'activation (1 ^{er} appel émis ou reçu).		
ENGAGEMENT MINIMUM	SANS ENGAGEMENT		
NATURE DE L'OFFRE	PRÉPAYÉE SANS ENGAGEMENT		
DESCRIPTION DE L'OFFRE / COMMUNICATIONS INCLUSES	Toutes vos communications (appels métropolitains et vers l'étranger, Visio, Texto, MMS et appels n° spéciaux) sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Vous pouvez être appelé 6 mois après la fin de la durée de validité de votre dernier rechargement.		
Formule Classique (tarif de base)	0,55€/min en France métropolitaine.		
Formule Soir et Week-End (souscription gratuite au 963)	0,35€/min de 22h à 7h, week-end et jours fériés 0,65€/min de 7h à 22h	} en France métropolitaine	
NOM DE LA RECHARGE	MONTANT + BONUS	CONTENU	VALIDITÉ
Recharge 5€ TEXTO	5€	Jusqu'à 50 Texto/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	7 jours
Recharge «Appels vers SFR»	7€ + 40% (soit 2,80€) offerts	Crédit de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7, appels voix métropolitains : 0,55€/min	15 jours
Recharge «Europe/Maghreb»	7€	Crédit de communication depuis la France vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, 0,55€/min et 0,30€/Texto	15 jours
Recharge «Téléchargements»	7€	Crédit de téléchargement (hors coût de connexion débité du compteur principal)	15 jours
Recharge 10€	10€	Crédit de communication	15 jours
Recharge 15€	15€	Crédit de communication	30 jours
Recharge 20€ MIX	20€	Jusqu'à 10€ de crédit de communication + 100 Texto/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	30 jours
Recharge 25€	25€	Crédit de communication	60 jours
Recharge 35€	35€ + 7€ gratuits	Crédit de communication	60 jours
Recharge 65€	65€ + 20€ gratuits	Crédit de communication	90 jours
Recharge 95€	95€ + 30€ gratuits	Crédit de communication	120 jours
FACTURATION DES APPELS VOIX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	À la seconde dès la première seconde.		
OPTIONS INCLUSES	2€ de crédit de secours avancés sur votre prochaine recharge. Accès gratuit au répondeur pendant toute la durée de validité de la ligne en France métropolitaine. Présentation du Numéro, Double Appel, Consultation Conso, SFR Monde (Vodafone Passport inclus)		
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Aucune		
RÉSEAUX /TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G (sous réserve de disposer d'un mobile 3G).		
SERVICE CLIENT	1 min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base. Ouvert 6j/7 de 8h à 21h.		

▶ PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TARIFICATION

Ces principes de tarification concernent, sauf indications différentes, les communications émises depuis la France métropolitaine.

★ Communications en France métropolitaine

Communications émises depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR vers un numéro d'un réseau situé en France métropolitaine.

★ Appels normaux

- Appels émis vers un téléphone fixe en France métropolitaine (Numéros commençant par 01, 02, 03, 04 et 05 sauf numéros commençant par 0596, 0590, 0592, 0594 et 0262).
- Appels émis vers tous les téléphones mobiles des opérateurs français métropolitains (Numéros commençant par 06 sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692, 0694, 0601 et 0606).
- Appels émis vers les numéros à 10 chiffres commençant par 0800, 0805, 0809, 087X et vers les numéros à 4 chiffres commençant par 30 et 31.

Le prix d'un appel normal est fonction de votre formule tarifaire (Formule Classique ou Formule Soir et Week-end) en France métropolitaine ou depuis la zone d'émission à l'étranger.

★ Appels gratuits depuis la France métropolitaine

- Numéros d'urgence : 112 (urgences), 115 (samu social), 15 (samu), 17 (police) et 18 (pompiers).
- Autres numéros : 113 (drogue, tabac, alcool, info service), 114 (lutte antidiscrimination) et 119 (enfance maltraitée).
- Le **112** pour consulter votre Répondeur gratuitement depuis votre mobile SFR en France métropolitaine, pendant toute la durée de validité de votre ligne SFR La Carte.
- Le **115** : pour consulter votre solde en temps réel.
- Le **114** : pour recharger directement votre crédit de communication.
- Le **119** : pour gérer votre formule, vos options et vos points Carré Rouge en direct.
- Le **112** : pour tout savoir sur l'offre SFR La Carte.

★ Appels vers les Numéros Spéciaux et Renseignements Téléphoniques

Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9) et sont facturés à la seconde dès la 1^{re} seconde. Les Numéros Spéciaux sont tous les numéros commençant par 08 et les numéros à 4 chiffres commençant par 3 (liste non exhaustive).

La liste des Numéros Spéciaux est disponible sur le site www.arcep.fr (coût d'une connexion Internet).

Les renseignements téléphoniques sont les numéros à 6 chiffres commençant par 118.

La liste des Numéros est disponible sur le site www.appel118.fr (coût d'une connexion Internet).

★ Conditions Générales de Tarification

Tous vos appels sont facturés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors appels émis depuis ou vers l'étranger : facturation à la seconde après la première minute indivisible). Les tarifs sont indiqués Toutes Taxes Comprises = TVA : 19,6%. En cas de tarifs différents selon les horaires d'appels, les conditions tarifaires appliquées sont celles en vigueur en début de la communication.

★ Tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR

Les tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.

★ Crédit de communication

Toutes vos communications sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Ce crédit de communication est divisé en crédit principal (sur le compteur principal), en crédit "Texto" (sur le compteur "Texto"), en crédit "Appels vers SFR" (sur le compteur "Appels vers SFR"), en crédit "Europe/Maghreb" (sur le compteur "Europe/Maghreb") et en crédit "Téléchargement" (sur le compteur Multimédia). Le compteur Texto® vous permet d'émettre, exclusivement et en priorité par rapport au compteur principal, des Texto (hors Texto émis depuis l'étranger et Texto SMS+) et des MMS (hors MMS émis depuis l'étranger). Vous pouvez recharger ce compteur Texto grâce aux recharges 5€ Texto et 20€ MIX (uniquement partie Texto/MMS). **Le compteur "Appels vers SFR" vous permet d'émettre exclusivement des appels vers les correspondants SFR (appels voix métropolitains). Le Compteur "Europe/Maghreb" vous permet d'émettre exclusivement des appels voix et des Texto® depuis la France métropolitaine (hors numéros spéciaux) vers les fixes et mobiles d'opérateurs étrangers de l'Union Européenne + Algérie, Maroc et Tunisie. Le compteur "Multimédia" vous permet d'effectuer exclusivement des téléchargements en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compteur principal).** Le compteur principal vous permet d'utiliser tous les services SFR La Carte (appels, Texto, MMS, options, connexions Wap, téléchargements de jeux, sonneries et logos, 3G...). Un crédit de communication de 6€ (sur le compteur principal) et de 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (sur le compteur Texto/MMS, sur la base d'un Texto ou MMS Photo ou MMS Vidéo non surtaxé) est inclus dans votre Kit ou Pack SFR La Carte. Il est valable 1 mois (30 jours) à partir du 1^{er} appel émis ou reçu.

★ Report du crédit non consommé

Le montant rechargé s'ajoute à votre ancien solde, si vous rechargez avant la fin de validité de celui-ci. Quand vous rechargez, la durée de validité de la nouvelle recharge s'applique à la totalité de votre crédit de communication, y compris celui qu'il vous restait avant rechargement. Toutefois, si la durée de validité de la recharge que vous utilisez est inférieure à celle qu'il vous restait avant de recharger, elle ne s'applique pas, et vous conservez ainsi la validité la plus avantageuse pour vous. (Hors recharges "Europe/Maghreb", "Appels vers SFR" et "Téléchargements": validité 15 jours)

★ Appels vers l'étranger

Communications émises depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR en France métropolitaine vers un n° fixe ou mobile d'opérateur étranger et DOM-TOM. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9).

★ Appels depuis l'étranger

Communications émises et reçues depuis la zone de couverture du réseau GSM/3G des opérateurs étrangers disponibles. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 14).

► DÉTAIL DE L'OFFRE SFR LA CARTE

★ Des recharges à partir de 5€ seulement !



0,0092€ la seconde dès la 1^{re} seconde⁽¹⁾ (soit 0,55€/min).

- Recharge 5€ Texto : jusqu'à 50 Textos/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge "Appels vers SFR"* : 7€ + 40% offerts (soit 2,80€) de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7⁽³⁾
- Recharge "Europe/Maghreb"* : 7€ de crédit de communication vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, appel au même prix que la France⁽⁴⁾
- Recharge "Téléchargements"* : 7€ de crédit de téléchargement, hors coût de connexion⁽⁵⁾
- Recharge 20€ MIX : jusqu'à 10€ de crédit de communication + 100 Textos/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge 35€ : soit 35€ de crédit de communication + 7€ gratuits
- Recharge 65€ : soit 65€ de crédit de communication + 20€ gratuits
- Recharge 95€ : soit 95€ de crédit de communication + 30€ gratuits

★ Les modes de rechargement : 7j/7 et 24h/24

Découvrez le rechargement en ligne sur www.sfr.fr

Vous pouvez recharger votre crédit de communication ou celui d'un proche SFR La Carte, 7j/7, 24h/24, sur www.sfr.fr, rubrique "Espace Client" (coût d'une connexion Internet). Le paiement s'effectuera par carte bancaire de façon sécurisé.

- Choisissez parmi la gamme de recharges Classiques ou Exclusives de SFR (voir ci-dessus)
- Ou sélectionnez vous-même un montant de crédit de communication entre 7€ et 65€, par palier de 1€, la validité de ce crédit de communication étant : 1 euro rechargé (hors bonus) = 1 jour de validité. Et à partir de 35€ rechargés, vous bénéficiez du bonus de crédit de communication suivant :

- 7€ gratuits pour un montant rechargé de 35€ à 44€
- 15€ gratuits pour un montant rechargé de 45€ à 54€
- 10€ gratuits pour un montant rechargé de 55€ à 65€

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement par Tickets Recharges ou Coupons

Une fois en possession de votre Ticket ou Coupon :

- Appelez gratuitement le **9527** depuis votre mobile ou appelez le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et composez le code à 10 chiffres inscrit sur votre Ticket ou Coupon.
- Ou saisissez un Texto[®] avec le code à 10 chiffres et envoyez le gratuitement au **9527**.

(1) Appels vers et depuis la France métropolitaine, tarif au 30/05/07 avec la Formule Classique. Recharge 95€ disponible uniquement en Ticket Recharge. (2) Texto et MMS métropolitains non surtaxés. MMS avec mobile compatible. Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (3) 0,55€/min. Appels voix métropolitains. Recharge incompatible avec l'option 50% de réduction vers un numéro SFR. (4) 0,55€/min et 0,30€/Texto (Texto et voix hors numéros spéciaux) depuis la France métropolitaine vers les lignes et mobiles d'opérateurs étrangers des pays de l'Union Européenne (Autriche, Allemagne, Andorre, Belgique, Danemark, Espagne, Feroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (DOM), Guyane Française (DOM), Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile), Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Martinique (DOM), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (DOM), Royaume-Uni, Saint-Martin, Suède, Suisse, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaque (Rep.), Slovénie, Tchèque (Rep.), Roumanie, Bulgarie, hors France) + Algérie, Maroc et Tunisie.

Rechargement par carte bancaire⁽⁶⁾

Appelez gratuitement le **9527** depuis votre mobile ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et choisissez le montant de rechargement que vous souhaitez. Vous devrez alors taper les numéros figurant sur votre carte bancaire, sa date d'expiration, ainsi que les 3 derniers chiffres imprimés au dos de votre carte, dans le pavé signature.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement Express par carte bancaire⁽⁶⁾

Inscrivez-vous auprès du Service Client au **9007** (1min15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Pour recharger, appelez gratuitement le **9527** ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et saisissez le cryptogramme visuel de votre carte bancaire (correspond aux 3 derniers chiffres au dos de votre carte, situés dans le pavé signature) ainsi que les 4 chiffres du code que vous aurez défini lors de votre inscription auprès du Service Client.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement dans les distributeurs de billets

Dans les 9300 distributeurs de billets agréés dont ceux de LCL-Le Crédit Lyonnais **LCL**, du Crédit Mutuel **Crédit Mutuel**, du CIC **CIC** et de la Banque Populaire **GRUPE BANQUE POPULAIRE**, quelle que soit votre banque. Introduisez votre carte bancaire de paiement et laissez-vous guider. Votre Carte SFR est alors directement rechargée. Vous recevrez un Texto de confirmation dans les instants suivant votre rechargement.

Vous avez un proche Abonné SFR ?⁽⁷⁾

Il dispose de 2 possibilités pour recharger votre crédit de communication :

- Sur la page d'accueil du site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), il peut aller dans la rubrique "Espace Client". Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Clients Forfaits Bloqués SFR) ou sera débité de sa carte bancaire (selon le choix du mode de paiement).
- Sur le portail Wap, il peut se rendre dans la rubrique "Espace client" puis "Recharge SFR" (depuis tout mobile compatible, prix d'une connexion Wap). Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Clients Forfaits Bloqués SFR).

Service HELP⁽⁸⁾

5 Texto @ vous sont offerts par mois pour demander à un proche de vous appeler ou de recharger votre crédit de communication lorsque celui-ci est épuisé. Il suffit d'envoyer gratuitement un Texto au 4357 (HELP) indiquant le numéro de mobile de votre correspondant. Ce dernier recevra un Texto l'avertissant de votre demande et pourra recharger votre crédit de communication, en toute sécurité par Carte Bancaire en appelant le 0 805 777 952 (N° vert. Tarification selon l'opérateur, voir conditions de rechargement dans le paragraphe "Rechargement par carte bancaire"), dans les distributeurs de billets agréés ou, s'il est client SFR, sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Rechargement automatique⁽⁶⁾

Sans engagement, prélèvement de 22,90€ tous les mois sur votre compte et attribution systématique d'un bonus de 8€.

(5) Utilisable en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compte principal). Liste des mobiles compatibles et infos sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). * Ces 3 recharges ne sont pas accessibles aux Clients Forfaits Bloqués SFR. Les recharges "Appels vers SFR" et "Téléchargements" ne sont pas disponibles en Coupon. (6) Identification obligatoire auprès du Service Client pour que le service fonctionne. (7) Service disponible pour tout abonné SFR (hors SFR Entreprises) n'ayant pas eu d'incident de paiement, dans la limite de 65€ par ligne et par mois, calendaire pour le client rechargé et dans cette même limite pour l'abonné. (8) Service disponible en France métropolitaine dans la limite de 5 Texto par mois calendaire.

► DÉTAIL DE L'OFFRE SFR LA CARTE

LES TARIFS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

APPELS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (décomptés à la seconde dès la 1^{ère} seconde)

• Appel normal	
- Appel avec la Formule Classique (tarif de base, 24h/24, vers tous les opérateurs) (tarif également appliqué aux appels vers le Service Client au 0 800 0 809 0 826 (1min15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base)	0,55€/minute
- Appel avec la Formule Soir & Week-End :	
> Le soir (de 22h à 7h), le week-end (du vendredi 22h au lundi 7h) et les jours fériés	0,35€/minute
> En journée (de 7h à 22h)	0,65€/minute

Pour bénéficier de la Formule Soir & Week-End, appelez gratuitement le 0 800 0 809 0 826, la souscription est gratuite.

Option « L'appel = 0,30 € » jusqu'à 1h/appel, vers SFR et fixes, la semaine de 7h à 17h ou le week-end de 9h à 19h*	5€/mois et par option 0,30€/appel
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

* Souscription au 0 800 0 809 0 826 (appel gratuit). Au-delà d'1h, l'appel sera coupé. Options valables soit la semaine (du lundi au vendredi, de 7h à 17h), soit le week-end (les samedis et dimanches, de 9h à 19h), hors jours fériés, pour vos appels métropolitains (hors Visio, n° spéciaux, n° d'accès web et wap, plates-formes téléphoniques et transferts de données GPRS, appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et appels depuis boîtiers radio).

• Crédit de secours de 2€	Le crédit consommé sera déduit de votre prochain rechargement.
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Si votre crédit de communication est épuisé vous pouvez disposer d'un crédit de secours de 2€, valable en France métropolitaine et pendant la durée de validité de votre crédit. Ce crédit de 2€ avancé sur votre prochain recharge vous permet de passer des appels et d'envoyer des Textos vers les mobiles des opérateurs métropolitains ou les numéros fixes (hors N° Spéciaux et d'accès Internet).

• 50% de réduction vers un N° : - Appels vers un mobile SFR ou N° fixe de votre choix	50% d'un appel normal au-delà de la 1^{ère} minute
------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Le numéro fixe est un numéro métropolitain (hors N° Spéciaux et d'accès Internet). Le premier choix du numéro est gratuit. Vous avez la possibilité de modifier votre N° une fois/mois pour 1,50€ débités directement de votre crédit de communication. Pour en bénéficier, appelez gratuitement le 0 800 0 809 0 826, la souscription est gratuite.

• Appels Visio vers les mobiles SFR et Orange (sous couverture 3G avec mobile compatible 3G en France métropolitaine)	1 min de Visio = 2 min d'appel voix
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Service Double Appel non disponible pour les appels en Visio.

• Appels Visio (appels métropolitains) vers le répondeur SFR (sous couverture 3G avec mobiles compatibles 3G)	Gratuit
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Activation automatique pour les nouveaux clients SFR. Activation sur demande par appel au 0 800 0 809 0 826 pour les clients SFR (1min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Consultation disponible à l'étranger (prix d'un appel Visio émis, voir tarifs p.15) : liste des opérateurs ayant signé un accord d'itinérance pour la Visio avec SFR et informations sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

• Rappel du correspondant	Prix d'un appel normal*
---------------------------	--------------------------------

* En France métropolitaine. Depuis l'étranger, un appel national de la durée du rappel vous sera facturé en plus de l'appel international. Rappel possible si votre correspondant autorise la présentation de son numéro, hors numéros internationaux.

APPELS VERS LES NUMÉROS SPÉCIAUX

• Numéros commençant par 0 800, 0 805, 0 809 et 0 87	Prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 30 et 31	Prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 810, 0 811, 0 820, 0 821, 0 860 et 0 868	0,11€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 825 et 0 826	0,15€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 890, 0 891, 0 892 et 0 897	0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 899	1,35€/appel + 0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 32 et 36	Tarif affiché par le fournisseur de service + prix d'un appel normal

APPELS VERS LES RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES*

• Numéros courts à 6 chiffres commençant par 118	Surtaxe affichée par le fournisseur + prix d'un appel normal
--------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

APPELS VERS L'ÉTRANGER (Décomptés à la seconde après la 1^{ère} minute indivisible)

• Appels vers les numéros étrangers en Europe et DOM Europe : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Suède, Vatican. DOM : Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique, Réunion (Ile).	0,75€ / min
• Appels vers les numéros étrangers en Europe élargie, Maghreb et Amérique du Nord Europe élargie : Bosnie Herzégovine, Croatie, Macédoine, Moldavie, Serbie, Turquie, Ukraine. Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. Amérique du Nord : Etats-Unis, Canada.	0,75€ / min
• Appels vers les numéros étrangers dans le reste du monde Afrique, Amérique Latine / Caraïbes, Asie Pacifique, Moyen-Orient, TOM	1,55€ / min
• Appels vers réseaux satellitaires	3€ / min
• Appels Visio vers les numéros étrangers : (sous couverture 3G avec mobile 3G) en Europe et DOM en Europe élargie, Maghreb et Amérique du Nord du reste du monde dans les réseaux satellitaires	1,50€ / min 1,50€ / min 3,10€ / min 6€ / min

TEXTO®

• Envoyé vers un numéro de mobile ou vers un numéro fixe métropolitain ⁽¹⁾ : - 24h/24 pour la recharge 5€ Texto (soit 50 Texto) ⁽²⁾ et pour les 100 premiers Texto de la 20€ MIX ⁽²⁾ , et de 22h à 8h du lundi au vendredi hors jours fériés pour les autres recharges.	0,10€/Texto
- le reste du temps.	0,12€/Texto
• Envoyé vers les mobiles d'opérateurs étrangers + Dom-Tom	0,30€/Texto
• Reçus depuis les mobiles d'opérateurs étrangers	Gratuit

* Liste des numéros disponibles sur le site www.appel118.fr (coût d'une connexion Internet) ou sur le 0 800 0 809 0 826 (appel gratuit) rubrique "Infos et Loisirs" puis "Services Pratiques" et "Renseignements téléphoniques".

(1) Le Texto vers un numéro fixe métropolitain sera délivré en mode vocal. Le service est fermé entre 22h et 8h en semaine et entre 22h et 10h le week-end. Les Textos envoyés pendant la fermeture seront livrés le lendemain à l'ouverture du service. (2) Les Textos SMS+ ne sont pas disponibles sur le crédit Texto.

► LES SERVICES VODAFONE LIVE!

Prix des Services Multimédi@ : MMS, Mails métropolitains* (hors surtaxes)		
MMS (Message Multimédi@)* en France métropolitaine	Clients SFR La Carte	
	En semaine ⁽¹⁾ de 22 h à 8 h	Le reste du temps
• Consultation d'un MMS ⁽²⁾	Gratuite	Gratuite
• Envoi d'un MMS Texte vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,10€/destinataire	0,15€/destinataire
	0,60€/destinataire	
• Envoi d'un MMS Photo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinataire	0,45€/destinataire
	1,20€/destinataire	
• Envoi d'un MMS Vidéo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinataire	0,45€/destinataire
	2,20€/destinataire	
• Envoi d'un MMS vers l'Album Photo SFR avec Kodak ⁽⁴⁾ (voir tarif d'impression p.11) Inscription préalable et gratuite (hors coût de connexion Wap ou Internet)	0,30€/MMS	0,45€/MMS
• Envoi d'un MMS Carte Postale ⁽⁵⁾	1,50€ + prix du MMS photo envoyé	

SFR Chat* :

• Consultation sur le portail Vodafone live!	prix d'une connexion Wap
• Envoi d'un message Chat ⁽⁷⁾	
- Chat sur le Wap Vodafone live! ⁽⁷⁾	0,15€ + prix d'une connexion Wap
- Chat par MMS Texte ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Texte
- Chat par MMS Photo ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Photo
- Chat par Texto ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un Texto



SFR Messenger* :

• Envoi d'un message à un contact	0,10€/message ⁽⁸⁾
	0,12€/message le reste du temps ⁽⁸⁾
* 24h/24 pour la recharge 5€ Texte et pour les 100 premiers Texto de la 20€ MIX et de 22h à 8h du lundi au vendredi. Hors jours fériés pour les autres Recharges.	
• Envoi d'un message à un groupe (5 participants maximum)	0,20€/message ⁽⁸⁾

Vous devez posséder un mobile compatible MMS Photo, MMS Vidéo, ou 3G en fonction des services.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (1) Valable du lundi au vendredi, hors jours fériés. (2) MMS métropolitains. (3) Destinataires et 300 Ko maximum par envoi. Mobiles non compatibles MMS : réception d'un Texto invitant à consulter le MMS sur le web (prix d'une connexion Internet). Caractéristiques d'une sélection de mobiles SFR disponibles sur le web www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) en tapant "mobile facile" dans le moteur de recherche ou en appelant votre Service Client. (1 min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). (3) Service disponible entre clients SFR et clients d'opérateurs étrangers suivants : China Mobile en Chine, Diraouga aux Maldives, Globul en Bulgarie, Mais en Malaisie, Maroc Telecom au Maroc, Modcell en Moldavie, Netcom en Norvège, Optimus au Portugal, Orascom en Tunisie, One en Autriche, Pannon en Hongrie, Promonte au Monténégro, Proximus en Belgique, SingTel à Singapour, Sonofon au Danemark, Sunrise en Suisse, SRR à la Réunion, Tango SA ou Luxembourg, Tele 2 en Estonie, Lettonie, Lituanie et Suède, Telefonica en Espagne, Telenor en Norvège et en Suède, Telstra en Australie, T-Mobile en Allemagne, Autriche, Croatie, Pays-Bas, en République Slovaque et en République Tchèque, Vodafone en Allemagne, Egypte, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, à Malte, aux Pays Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, et VoxMobile au Luxembourg. (4) Inscription préalable et conditions d'utilisation de l'offre sur le portail Vodafone live/SFR multimédi@ ou sur le site www.sfr.fr (prix d'une connexion wap ou Internet). Depuis le wap, 20 tirages max par commande et livraison uniquement en France Métropolitaine. Sans commande de tirages pendant 12 mois, votre album photo sera supprimé.

Autres services :

- Synchronisation du répertoire SIM avec le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) 0,50€/acte
- Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.

Tarifs d'impression de l'Album Photo SFR avec Kodak⁽⁴⁾:

- Tirages depuis le Wap 0,25€ par tirage au format 10x15cm
Tarif de livraison : 2,79€
(20 tirages max par commande et livraison limitée à la France métropolitaine)
- Tirages depuis le Web Prix par tirage au format 10x15 cm
1-49 tirages : 0,25€ / 50-99 tirages : 0,19€ / 100-249 tirages : 0,15€ / 250 - 499 : 0,13€
500-749 tirages : 0,10€ / 750-999 tirages : 0,08€ / 1000 tirages et + : 0,06€
et jusqu'à 1,99€ pour les autres formats (5x8 cm; 13x18 cm; 15x20 cm; 20x25cm; 20x30 cm)
Tarifs des autres produits photos sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet)
- Tarifs de livraison en France métropolitaine et vers l'Europe⁽⁹⁾ 2,79€
(jusqu'à 39 tirages)
- Tarifs de livraison en France métropolitaine 3,29€ (de 40 à 99 tirages) + 0,99€
(autres quantités) au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
- Tarifs de livraison vers l'Europe⁽⁹⁾ 3,99€ (de 40 à 99 tirages) + 1,49€
(autres quantités) au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
- Tarifs de livraison vers le reste du monde⁽¹⁰⁾ 6,45€ (99 tirages max) + 1,99€
au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires

(5) Pour tout savoir sur le service MMS Carte Postale et consulter les conditions d'utilisation, appelez depuis votre mobile SFR CART (soit le 2278, appel gratuit depuis la France métropolitaine) ou envoyez gratuitement par Texto le mot-clé AIDE au 2278 pour consulter le mode d'emploi, l'adresse de destination, 1 photo et 300 Ko max par MMS Carte Postale, et message personnel limité à 300 caractères. Service disponible en France métropolitaine. Le destinataire de la carte postale doit être domicilié en France métropolitaine, dans les DOM-TOM ou dans un des 25 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, St Marin, Liechtenstein et Vatican inclus) ou en Suisse. (6) Service disponible à condition d'avoir accès aux MMS depuis son mobile. Réception automatique au format MMS de 50 e-mails par mois calendrier sur votre mobile, dans la limite des 1600 premiers caractères, des capacités mémoire de votre mobile, et hors pièces jointes. En revanche, possibilité de lire les images attachées aux e-mails sur le Wap (prix d'une connexion Wap). Réponse aux e-mails par MMS depuis votre mobile (prix d'un MMS). Possibilité d'enregistrer deux adresses e-mail personnelles dont le fournisseur propose un accès à distance de type POP/IMAP. Retrouvez toutes les infos de MMS Mail et la liste des fournisseurs compatibles sur le site www.mmsmail.fr (coût d'une connexion Internet). (7) Inscription préalable et conditions d'utilisation au 2428 (appel gratuit depuis votre mobile SFR). Les forums sont modérés de 9h à 21h00 du matin en semaine, et de 9h à minuit le week-end. Tout message posté en dehors des horaires de modération sera publié le lendemain matin. Une seule photo et 300 Ko max par MMS. Les sons et les vidéos ne seront pas transmis via le service. (8) Liste des services Messenger compatibles et des mobiles ayant SFR Messenger inclus sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). Messages de 160 caractères maximum. (9) La zone Europe comprend les pays suivants : Pays de l'Union Européenne, Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Islande, Liechtenstein, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Roumanie, San Marin, Serbie, Suisse, Turquie, Vatican. (10) Y compris DOM-TOM.

► LES SERVICES VODAFONE LIVE!

Prix des connexions Wap en France métropolitaine (en mode GPRS/3G/CSD) Tarifs des connexions auxquels peuvent s'ajouter les prix des services

Connexion Wap (GPRS/3G) ⁽¹⁾	0,30€ /connexion
Connexion Wap (CSD)	prix d'un appel normal

Personnalisation du mobile* :

• Téléchargement d'une sonnerie Haute Définition/Hypersound [®]	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 3 sonneries ⁽²⁾	5€/mois + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un fond d'écran Haute Définition	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 4 logos couleurs ⁽²⁾	5€/mois + prix d'une connexion Wap
• SFR TONA (option à 1€/mois)	2€ + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'une annonce d'accueil du Répondeur	2€/mois + prix d'une connexion Wap

Jeux :

• Téléchargement d'un nouveau jeu mobile	3€, 5€ ou 7€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 2 jeux mobile ⁽²⁾	7€/mois + prix d'une connexion Wap
- Utilisation du mode multijoueurs	Prix d'une connexion Wap

Le catalogue des jeux proposés en téléchargement est susceptible de varier selon le mobile utilisé. Plus d'informations sur le site www.sfr.fr (prix d'une connexion Internet). Le téléchargement d'un nouveau jeu peut écraser le précédent, dans la limite de la capacité de stockage de votre mobile.

Si vous n'avez pas d'accès GPRS/3G, votre navigation sur les portails (Vodafone live! et tiers) s'effectuera en mode Internet CSD. Pour votre confort, lors d'une connexion et en cas d'inactivité prolongée, votre connexion sera interrompue.

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement sous réserve de disposer d'un crédit de communication suffisant.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en appelant le 7000 (appel gratuit) ou sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (1) Sous réserve de disposer d'un mobile compatible GPRS et que l'option GPRS soit activée, ou un mobile 3G sous couverture 3G. Tarification pour chaque connexion au portail Wap SFR/Vodafone live! et aux autres portails fournis par des tiers. (2) Si les crédits sont épuisés avant la fin du mois de validité, les sonneries (pour le forfait sonneries), les logos (pour le forfait logos) et les jeux (pour le forfait jeux) seront proposés au prix unitaire.

Autres services du Portail Vodafone live! / SFR Multimédi@ :

- Services de consultation (Sport, Info, Météo, Astro, Pratique...)⁽¹⁾ prix d'une connexion Wap
- Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.

Avec offre et mobile compatibles 3G sous couverture 3G en France métropolitaine :

• TV	
- CANALSAT	7€/mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
- Bouquet SFR	7€/mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
- PASS 24 Heures	Accès illimité au bouquet SFR pendant 24H pour 2€ + prix de la connexion au portail Vodafone live!
• Vidéo	de gratuit à 4€ / vidéo + prix d'une connexion Wap
- Abonnement Podcast ⁽²⁾	3€ / thématique / mois + 0,30€ par nuit de téléchargement
- Canal+ Mobile :	5€/mois + prix de la connexion au portail Vodafone Live! ⁽¹⁾
• Téléchargement de musique	
- Téléchargement d'un titre	0,99€ / titre + prix d'une connexion Wap
- Forfait 20 titres	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap
- Téléchargement d'un album complet	9,90€ / album + prix d'une connexion Wap
• Pass de Musique Illimitée ⁽³⁾	
- Abonnement mensuel (Exclusif sur Nokia 6630, 6680 et N70)	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap pour le choix des titres dans le catalogue
• Radio DJ	
- Offre d'essai (24h)	1,99€ + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)
- Abonnement mensuel	9,90€ / mois + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)
• Song2sing ⁽⁴⁾	
- En intégralité	2,49€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
- En mini	2€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un Mini clip vidéo	1€ / vidéo + prix d'une connexion Wap
• Vidéo musique à visionner (magazines vidéo exclusifs, extraits de concert)	0 à 1€ + prix d'une connexion Wap

Les contenus téléchargés ne peuvent être ni transférés ni copiés. Windows Media Player 9 ou supérieur pour Windows pour récupérer les morceaux sur PC. Téléchargements dans la limite de stockage de votre mobile. Téléchargement de musique compatible avec tous les mobiles 3G sauf le Samsung SGH-Z107v. Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement sous réserve de disposer d'un crédit de communication suffisant.

(1) Hors TV-Vidéo, Chat, Sexy, téléchargements (jeu, sonnerie, logo, musique...) Le prix des services payants vous est indiqué avant chaque utilisation. (2) Podcast uniquement compatible avec les mobiles Sony Ericsson V600i, Sony Ericsson V630i et Sony Ericsson K800. Le mobile doit rester allumé pendant la nuit. 3 Mo de mémoire libre requis par contenu. (3) Téléchargement des titres dans la limite de stockage de votre mobile. En cas de résiliation de l'abonnement, les titres téléchargés ne pourront plus être écoutés. (4) Musique à télécharger avec les paroles qui défilent. La version "Mini" correspond à un extrait de la musique.

▶ COMMUNIQUEZ DEPUIS L'ÉTRANGER

★ Vodafone Passport inclus automatiquement dans SFR Monde

Avec l'option **SFR Monde** vous pouvez appeler et être joint depuis 100 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. Les appels émis avec SFR Monde sont facturés à la seconde au-delà de la 1^{re} minute indivisible. Les appels vers la France sont considérés comme effectués vers l'Europe.

Désormais, depuis certaines destinations SFR Monde, vous bénéficiez exclusivement de l'offre Vodafone Passport lorsque vous êtes connecté sur l'un des réseaux Vodafone Passport partenaires. Elle vous permet d'émettre des appels voix (hors services et numéros spéciaux) depuis l'étranger aux mêmes tarifs qu'en France (défini sur la base du prix minute national facturé à la seconde dès la première seconde) auxquels s'ajoute un coût de connexion par appel selon la région d'émission.

Il vous suffit de vérifier que vous êtes bien connecté sur l'un des réseaux Vodafone partenaires **dans 35 pays ou destinations** et d'appeler vers la France, le pays local ou l'un des pays de l'Europe ou DOM (cf liste p.15).

Les appels voix émis depuis l'un des réseaux partenaires Vodafone Passport vers un autre pays que la France, le pays local ou l'un des pays des régions Europe ou DOM, sont au prix d'un appel depuis la France métropolitaine vers l'étranger, en fonction du pays appelé (0,75€/min vers l'Europe Elargie, le Maghreb et l'Amérique du Nord et 1,55€/min vers le reste du monde.), auquel s'ajoute le coût de connexion.

Exemple : un appel de 5 min émis de l'Espagne (Europe) vers les États-Unis (Amérique du Nord) avec Vodafone Passport vous sera décompté 1€ + (0,75€ x 5 mn) soit **4,75€** (0,75€/min correspond au prix minute de la France vers les États Unis).

Les appels voix reçus sur l'un de ces réseaux vous sont facturés au coût d'une connexion selon la région de réception dans la limite de 20 minutes par appel (au-delà les tarifs "appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde" s'appliquent. Voir tableau des tarifs p.15). Le coût de connexion dépend de la région d'émission ou de réception de votre appel.

Vous êtes également libre de vous connecter manuellement sur un réseau non Vodafone. Vos appels voix émis depuis un réseau non Vodafone seront alors facturés au prix minute standard SFR Monde (voir tableau des tarifs p.15).

Les avantages de Vodafone Passport ne s'appliquent pas aux appels Visio, aux MMS, aux Texto*.

Vodafone Passport est disponible depuis les réseaux suivants :

Europe : Vodafone en Allemagne, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, République Tchèque, Proximus en Belgique, Swisscom au Liechtenstein, en Suisse, et Téléfon en Suède.

Europe élargie : Vodafone en Albanie

Amérique du Nord : AT&T Cingular aux États-Unis

Asie Pacifique : Vodafone en Australie et Nouvelle Zélande

★ Tarifs des appels émis et reçus avec Vodafone Passport et SFR Monde

	Appels voix depuis les réseaux Vodafone Passport vers France, local, Europe et DOM		Appels depuis les autres réseaux SFR Monde			
	Emis	Reçus	Voix (prix/min)		Visio (prix/min)	
			Emis	Reçus	Emis	Reçus
Europe, DOM	1€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1€/appel*	1,00€	0,35€	2,00€	0,85€
Europe Elargie, Maghreb, Amérique du Nord	1,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1,20€/appel*	1,20€	0,55€	2,20€	1,05€
Reste du Monde	2,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 2,20€/appel*	2,90€	1,40€	3,90€	1,90€
En cas d'appel voix émis vers un pays d'une région supérieure : Coût de connexion en fonction du pays d'émission de l'appel + 0,75€/mn pour un appel émis vers l'Europe Elargie / Amérique du Nord / Maghreb ou + 1,55€/mn vers le reste du monde.			Les tarifs indiqués sont applicables pour un appel émis vers la même zone. En cas d'appel émis vers un pays d'une zone différente, le tarif de la région la plus éloignée s'applique.			
Tarifs des Texto** (quelle que soit la région) : 0,30€/Texte émis. Réception gratuite.						

* Tarifs pour les 20 premières minutes. A partir de la 21^{me} minute c'est le tarif des appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde qui s'applique.
** Si fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité. Tarif hors Texto qui sont facturés 0,30€/Texte + une surtaxe définie par l'éditeur de services.

La liste des pays sous couverture 3G est disponible sur le site www.sfr.fr, rubrique "services" depuis l'étranger accessible dans assistance* puis "assistance internationale".

SFR Monde est disponible depuis les pays suivants :

Europe (hors France Métropolitaine) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Suède, Vatican.

DOM : Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique, Réunion.

Europe élargie : Albanie, Bosnie Herzégovine, Croatie, Macédoine, Moldavie, Serbie, Turquie, Ukraine.

Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.

Amérique du Nord : États-Unis.

Afrique : Afrique du Sud, Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée Equatoriale, Kenya, Sénégal.

Amérique Latine / Caraïbes : Anguilla, Antigua et Barbuda, Aruba, Barbade, Brésil, Dominique (Ile), Grenade, Haïti, Jamaïque (Ile), République Dominicaine, Saint Kitts & Nevis, Sainte Lucie, St Vincent et les Grenadines.

Asie Pacifique : Australie, Hong-Kong, Maldives (Iles), Maurice (Ile), Nouvelle-Zélande, Singapour, Thaïlande

Moyen-Orient : Israël, Koweït.

Les destinations des pays cités ci-dessus sont également couvertes (exemple : Les Baléares pour l'Espagne, Les Açores pour le Portugal etc). Cette liste de destinations est amenée à évoluer. Pour connaître la liste à jour, consultez le moteur de recherche SFR Monde sur www.sfr.fr, dans la rubrique "assistance" puis "assistance internationale". (coût de connexion internet).

▶ COMMUNIQUEZ DEPUIS L'ÉTRANGER

★ Principes généraux de tarification

Avec SFR Monde (Vodafone Passport inclus), vos appels et Texto® émis et reçus sont directement décomptés de votre crédit de communication SFR La Carte. SFR Monde (Vodafone Passport inclus) est disponible pendant toute la durée de validité de votre carte. **L'activation de cette option est gratuite et automatique dès l'activation de votre ligne sauf demande contraire expresse de votre part.**

Depuis un réseau SFR Monde ou Vodafone Passport, vous pouvez émettre des appels vers des pays non couverts. Voir détails des tarifs sur le moteur de recherche accessible sur le site www.sfr.fr, dans la rubrique "assistance" puis "assistance international". (coût de connexion internet).

Les numéros spéciaux français sont soumis à une tarification particulière (surcharge nationale définie par l'éditeur de service + prix de l'appel en fonction de la région d'émission de l'appel).

Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR Monde en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de ladite carte.

Les numéros à 6 chiffres commençant par 118 ne sont pas accessibles depuis l'étranger.

16

★ Vos services habituels depuis l'étranger

- **Le Répondeur au 11234 et le Service Client au 90004**

(Prix d'un appel vers la France en fonction de la région d'émission de l'appel).

- **Le numéro d'urgence : 1124** (appel gratuit) même si vous n'avez plus de crédit.
- **Le solde de votre compte** : en envoyant "SOLDE" par Texto au 93004 (0,30€/Texto)
- **Le service d'infos SFR : 70004** (Prix d'un appel vers la France en fonction de la région d'émission de l'appel).
- **Le Rappel du correspondant** : prix d'un appel vers votre Répondeur depuis l'étranger selon la région d'émission (de la connexion au 11234 jusqu'au raccroché) + prix d'un appel national pour la durée du rappel du correspondant (de la composition du 5 jusqu'au raccroché).

Les services du Portail SFR Vodafone live! sont disponibles depuis l'étranger en mode GSM uniquement et si l'opérateur visité propose cette fonctionnalité. Pour avoir plus d'informations consultez le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

17

★ Le rechargement depuis l'étranger⁽¹⁾

- Au 9324 appel gratuit 24h/24, 7j/7 :

- par **Carte bancaire** (voir p.7)
- par **Coupons SFR La Carte** achetés avant votre départ
- par **Coupons de rechargement** de certains opérateurs étrangers du groupe Vodafone ou partenaires⁽²⁾ affichant ce logo :



- Sur www.sfr.fr ou sur le portail Vodafone Live!

- par un **abonné SFR ou vous-même** à partir du **rechargement en ligne** (coût d'une connexion Internet ou Wap) (voir détails p.7).

⁽¹⁾ Dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. La Recharge 5€ Texto, le crédit Texto de la Recharge 20€ MIX, et les Recharges Europe/Magtreb. Appels vers SFR et Téléchargements ne sont pas utilisables depuis l'étranger. ⁽²⁾ Le rechargement avec des coupons d'opérateurs Vodafone est disponible depuis l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume Uni, ainsi qu'en Autriche avec A1, en Croatie avec VIP Net, en Slovaquie avec SI Mobil et Suède avec Télénor. Votre carte SFR sera rechargée du montant indiqué sur le coupon étranger, déduction faite de 2€ correspondant à des frais de service. Cas particulier en Italie avec Vodafone Omnitel : frais de 5€ pour un coupon d'un montant supérieur à 10€. Les éventuels bonus affichés sur les coupons étrangers ne sont pas valables pour les clients SFR La Carte. La durée de validité de communication ainsi rechargée est de 30 jours.

▶ LES SERVICES SFR LA CARTE

Les Services Kiosque SFR La Carte :

Aux coûts d'accès indiqués par appel ou par minute, s'ajoute le prix d'un appel Voix.

COMMUNIQUER

• DICTO TEXTO	TEXT	soit le 8398	0,15€/appel
---------------	-------------	--------------	-------------

PERSONNALISER

• SFR PERSONNALISATION REPONDEUR	PERS	soit le 7377	1,35€ l'accès
• SFR SONNERIE*	SONN	soit le 7666	1,35€ l'accès
• SFR LOGO*	LOGO	soit le 5646	1,35€ l'accès
• SFR ATOI	ATOI	soit le 2864	1,35€ l'accès
• SFR TONA	TONA	soit le 8662	2€/Tonalité

Souscription à l'option SFR TONA obligatoire et facturée 1€/mois.

+ option à 1€/mois

M'INFORMER

• SFR ACTU	ACTU	soit le 2288	0,30€/minute
• SFR METEO	METE	soit le 6383	0,46€ l'accès
• SFR METEO +	S12		1,37€ l'accès
• SFR BOURSE	BOUR	soit le 2687	0,46€ l'accès
• SFR FOOT	FOOT	soit le 3668	0,30€/minute
• SFR SPORT	SPOR	soit le 7767	0,30€/minute
• SFR LOTO	LOTO	soit le 5686	0,46€ l'accès

M'ORGANISER

• SFR BANQUES	BANQ	soit le 2267	0,46€ l'accès
• SFR TAXI ⁽¹⁾	TAXI	soit le 8294	0,91€ l'accès
• SFR TRAFIC	TRAF	soit le 8723	0,46€ l'accès
• SFR SNCF	SNCF	soit le 7623	0,91€/minute
• SFR HOTEL ⁽²⁾	HOTE	soit le 4683	0,91€/minute
• SFR RATP	RATP	soit le 7287	0,46€ l'accès

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement sous réserve de disposer d'un crédit de communication suffisant.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) ou en appelant depuis votre mobile le **7000** (appel gratuit).

(1) Service disponible dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg et Montpellier. (2) Réservation dans les hôtels Accor, Sofitel, Novotel, Mercure et Ibis. Service disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h30.

ME DIVERTIR

• SFR CINE : service également disponible en Visio ⁽¹⁾	CINE	soit le 2463, en Voix : 0,30 €/l'accès + coût d'un appel Voix en Visio : 0,33 €/min + coût d'un appel Visio
• SFR ALLO CHAT ⁽²⁾	CHAT	soit le 2428, inscription gratuite puis 0,30€/mn + prix d'une communication normale
• SFR HOROSCOPE	HORO	soit le 4676, 0,30 € l'accès
• STAR : service également disponible en Visio ⁽¹⁾	STAR	soit le 7827, 1,35 €/ appel + 0,34€/min + coût d'un appel Voix ou Visio
• QVGM : «Qui veut gagner des millions ?» : service uniquement disponible en Visio ⁽¹⁾	QVGM	soit le 7846 0,34 €/min + coût d'un appel Visio
• LSTV Label Studio TV : service uniquement disponible en Visio ⁽¹⁾	LSTV	soit le 5788, 2,13 €/appel + coût d'un appel Visio

TEXTOS SMS +

• Pour un N° du type 3 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto
• Pour un N° du type 4 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto + 0,05€
• Pour un N° du type 5 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto + 0,10€ ou 0,20€ (prix affiché par le fournisseur)
• Pour un N° du type 6 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto + 0,35€
• Pour un N° du type 7 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto + 0,50€
• Pour un N° du type 8 XXXX	Prix d'envoi d'un Texto + 1€ ou 1,50€ (prix affiché par le fournisseur)

Voir les tarifs d'envoi de Texto p.9

SERVICES WEB

• SFR Messagerie	Prix d'envoi d'un Texto [®] + prix d'une connexion Internet
------------------	----------------------------------------------------------------------

NUMEROS D'INFORMATION GRATUITS

NEWS	Les actus et les bons plans SFR La Carte du moment (soit le 6397)
7000	Info Services
CHAT	Info SFR Chat (soit le 2428)
INFO	Info offre et tarifs SFR La Carte (soit le 4636)

(1) Visio disponible sous couverture 3G avec mobile compatible 3G. (2) Consultez les conditions d'utilisation du service SFR Chat en page 10 de cette brochure.

▶ LES SERVICES SFR LA CARTE

★ Vos autres services

- **Message Direct (06 1000 1000) vers un mobile SFR** : Prix d'un appel normal vers un mobile SFR.
- **Liste Ivroire (non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un Texto) : GRATUIT** (pour bénéficier de cette option, appelez gratuitement le **9 2 1 1 2**)
- **Option Portabilité du Numéro Mobile, pour changer d'opérateur vers SFR sans changer de numéro** : Offert jusqu'au 10/07/2007. Hors promotion, prélèvement immédiat de 15€ sur le montant initial du crédit de communication (compteur principal) et sur vos rechargements ultérieurs.
- **Options de Parution dans l'Annuaire** : Choisissez la façon dont vous souhaitez que votre numéro de mobile et vos coordonnées paraissent dans l'ensemble des Annuaires et services de renseignements téléphoniques. Options de parution et bulletin de souscription sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion internet) ou sur simple appel au 900 (1min.15 gratuite puis prix d'un appel normal).

20

★ Les Services occasionnels à la demande du client

- Le renouvellement de la Carte SIM est de 11€ et gratuit en cas de vol (contacter le Service Client au **9 0 0 0 2** 1 mn15 gratuite puis prix d'un appel normal).
- Le déblocage de Carte SIM : 3€ s'il est effectué par un conseiller Clientèle (choix 0 lors de l'appel au Service Client), ou gratuit (hors coût de communication) s'il est effectué via le serveur vocal (choix 2 lors de votre appel au Service Client).
- La demande de "désimlockage" effectuée dans les 6 mois suivant l'activation de la Carte est facturée 65€ ; et au-delà de 6 mois d'ancienneté, le "désimlockage" est gratuit.

★ L'offre de renouvellement de mobile SFR La Carte, c'est :

- La conservation du numéro d'appel
- Une offre de Renouvellement de Mobile spécifique :
 - **20€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 12 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 12 derniers mois*
 - OU**
 - **8€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 3 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 3 derniers mois*

21

★ Contrôle Parental : gratuit et facile à activer

- Dès l'ouverture de la ligne, SFR vous propose d'activer le **Contrôle Parental** afin de bloquer l'accès aux services mobiles de rencontre et de charme ainsi qu'à tous les sites Wap hors Vodafone Live! et hors Gallery. Tous les autres services (chat, blog, sonneries, sport...) restent accessibles avec ce niveau de contrôle.
- Si vous souhaitez un niveau de contrôle plus élevé, bloquant les services précités mais également l'accès aux services de chat et de blog, SFR met à votre disposition le **Contrôle Parental Renforcé**.

Vous pouvez activer le niveau de Contrôle Parental de votre choix à tout moment :

- directement depuis le mobile de votre enfant en vous connectant sur le portail Vodafone Live!, 3^{ème} onglet "Ma page", rubrique "Espace Client", puis en cliquant sur le lien "Cont. Parental" (coût d'une connexion Wap),
- depuis le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), rubrique « Contrôle Parental »,
- en appelant le Service Client au **9 0 0 0 2** depuis votre mobile SFR (1min15 gratuite puis prix d'un appel normal).

* Valables pour les clients SFR La Carte n'ayant pas eu d'incident de paiement chez SFR

► CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Mai 2007

Société Française du Radiotéléphone - SA au capital de 1 343 454 771,15 € - RCS Paris 403 106 537
Siège social : 42 Avenue de Friedland 75008 Paris
Siège administratif : 1 place Carpeaux, Tour Séquoia, 92915 Paris La Défense Cedex

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir dans quelles conditions la Société Française de Radiotéléphone, ci-après "SFR", fournit les services de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS par carte prépayée, ci-après les "Services".
Ces conditions sont complétées par les tarifs de SFR et par les éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, avec lesquels elles forment un tout indivisible.

1. CARTE PREPAYEE

La carte prépayée, ci-après "SFR La Carte" est une carte SIM (identification) à microprocesseur à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par SFR.
Selon l'offre souscrite, elle peut comprendre un crédit de communication initial.
La présence de ce crédit et les modalités de ce dernier sont alors indiquées dans la documentation commerciale établie par SFR.
Cette Carte SFR est valable durant 6 mois à compter de la fin de la durée de validité du dernier crédit de communication. Au-delà de ce délai, l'accès aux Services sera réévalué sans préavis. Le Client ne pourra donc, en particulier, ni émettre ni recevoir d'appels, ni consulter son répertoire.
Sous réserve du délai précité, elle permet notamment au Client de recevoir, et d'émettre des appels nationaux et internationaux dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS de SFR.

Elle permet également de bénéficier de services complémentaires ou optionnels donnant accès aux prestations définies dans les tarifs de SFR.

Par ailleurs, le Client peut se connecter, dans les conditions figurant dans les tarifs de SFR au(x) réseau(x) de radiotéléphonie publique numérique GSM fournis et exploités par d'autres opérateurs que SFR (ci-après "Opérateurs Tiers") avec lesquels SFR a des accords d'itinéraires.

Conformément à une demande ministérielle, le Client s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa Carte, en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité valide, et en remplissant le formulaire d'identification. Si ces formalités n'ont pas été effectuées au moment de l'achat de sa Carte, notamment en cas d'achat sur le site Internet de vente en ligne SFR, le Client s'engage à envoyer une copie recto verso de sa pièce d'identité et le formulaire d'identification de l'acheteur dûment complété dans les 15 jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, SFR suspend le Service sous 15 jours.
Le Client s'engage à prévenir SFR de tout changement d'adresse dans un délai maximum de une semaine. A défaut, le Client ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR, pour quelque cause que ce soit.

2. RECHARGEMENT

SFR La Carte peut faire l'objet d'un rechargement en crédit de communication, ci-après "la Recharge", notamment en composant depuis son mobile le numéro d'un serveur vocal, dans la limite d'un rechargement par appel. Le numéro du serveur précité ainsi que les heures d'ouverture de ce service sont indiqués dans la documentation commerciale établie par SFR.
Le paiement du rechargement peut notamment s'opérer :
- soit par carte bancaire émise en France, après communication du numéro de la carte bancaire et de sa date d'expiration au serveur de rechargement,
- soit par achat d'un coupon ou ticket de rechargement.

Le rechargement par carte bancaire est plafonné à un montant maximum par mois, par numéro d'appel SFR et/ou par carte bancaire. Ce plafond est indiqué dans la documentation commerciale établie par SFR.

La durée d'utilisation du crédit de communication d'un nouveau rechargement ne s'ajoute pas à celle du rechargement précédent. Lorsque le paiement s'effectue par carte bancaire, en cas de contestations répétées des ordres de payer SFR se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services.

3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

SFR La Carte est utilisable sur le réseau GSM/GPRS de SFR avec un portable GSM/GPRS compatible.

Elle doit être mise en service par le premier appel émis ou reçu au plus tard avant la date inscrite au dos du Kit d'accès, et utilisée aux

périodes prévues aux articles 1 et 2.
SFR La Carte doit être utilisée conformément à l'usage qui lui est destiné et aux textes et lois en vigueur.

La carte SIM reste la propriété exclusive et insaisissable de SFR qui peut la remplacer soit à son initiative, pour permettre au Client de bénéficier d'améliorations techniques ou en cas de défaillance constatée de la carte, soit à la demande du Client.
La carte SIM ne peut pas être utilisée par le Client pour proposer une offre commerciale à un tiers. Plus généralement, le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau SFR qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau de SFR moyennant une contrepartie notamment financière.

La carte SIM ne peut pas être utilisée, par le Client, ou par un exploitant de réseau de télécommunication ou par un fournisseur de services de télécommunication, aux fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunication sur un réseau public de télécommunications. Notamment elle ne peut pas être utilisée dans le cadre de boîtiers radio ni en émission, ni en réception.

Tout usage de la carte SIM frauduleux ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle du Client.
La composition de trois codes d'initialisation (code PIN) successifs erronés entraîne la neutralisation de la Carte SIM. Cette dernière peut être réinitialisée sur demande du Client.

Le Client identifié est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM, dont il s'interdit toute duplication, ainsi que de l'utilisation des Services et plus généralement de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat.

4. TARIFS DES SERVICES

Les tarifs des Services et les frais de mise en service ainsi que leur modalités d'application font l'objet d'une documentation établie et mise à jour par SFR à l'intention de ses Clients.
Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.

5. PRESENTATION DU NUMERO DE L'APPELANT

SFR propose un service de présentation du numéro de l'appelant. Toutefois, SFR n'assume pas ce service notamment :

- lorsque l'appelant a refusé la divulgation de son numéro,
- lorsque l'appel émane de l'étranger ou d'un réseau d'Opérateur Tiers si l'information n'est pas fournie par le réseau d'origine,
- lorsque l'appel émane d'un réseau à la norme Point-to-Point ou d'un réseau mobile analogique. Dans ce cas, c'est le numéro de la borne radioélectrique qui est divulgué.

- lorsque l'appel émane d'une installation privée à raccordement analogique.
Dans ce cas, c'est le numéro de l'installation appelante qui est divulgué.

- lorsque l'appel provient d'une installation Numéris. Dans ce cas, le numéro du terminal appelant n'est divulgué que si l'installation fournit ce numéro.
De même, SFR n'est pas responsable de l'exploitation par le mobile GSM/GPRS de l'information fournie dans le cadre du service de présentation de l'appelant. Il appartient au Client de s'assurer lors de l'acquisition de son mobile, du contenu et de la forme sous laquelle le mobile restitue cette information.
Lorsque le Client a souscrit un service de présentation du numéro de l'appelant et a accès au numéro de ses correspondants qui ont accepté la divulgation de leur numéro, il s'engage à n'utiliser les numéros reçus qu'à des fins prévues, à l'exclusion de la constitution de tout fichier.

6. ENGAGEMENTS DE SFR

6.1 - Conformément aux termes de la décision en date du 31 janvier 2006 l'autorisant à exploiter un réseau GSM/GPRS, SFR s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de radiotéléphonie publique dans la zone de couverture.

6.2 - Qualité de service

6.2.1 - Disponibilité du réseau SFR et Rétablissement de Service
En application des dispositions visées à l'article L121-83 du Code de la Consommation, SFR s'engage, à l'égard de chacun de ses

clients, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau à hauteur de 90% chaque mois calendrier.
La disponibilité de l'accès au réseau SFR s'entend de la possibilité matérielle d'émettre ou de recevoir une communication dans les conditions suivantes : le client se situe dans une zone habituellement couverte (l'indice de réception du réseau SFR s'affichant sur son mobile), il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement.
Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau SFR excédant 10% sur un mois calendrier, SFR s'engage à attribuer à chaque client ayant été affecté par cette non-disponibilité les compensations ci-après définies.

La non-disponibilité de l'accès au réseau SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau SFR sur le téléphone mobile, alors même que le client se situe dans une zone couverte, et qu'il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement.
Cette non-disponibilité du réseau, qui fait suite à un dysfonctionnement des équipements composant le réseau SFR, entraîne pour le client l'impossibilité matérielle d'émettre ou de recevoir des communications.

S'il est établi que la durée de non-disponibilité de l'accès au réseau SFR a, soit excédé en durée cumulée 10% durant un mois calendrier, soit excédé 48 heures consécutives et que le client, compte-tenu de sa localisation géographique et des moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau SFR a effectivement du supporter cette indisponibilité, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Non-disponibilité excédant 10% mais inférieure ou égale à 11% au titre d'un mois calendrier : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains
- Non-disponibilité excédant 11% mais inférieure ou égale à 12% au titre d'un mois calendrier : attribution de 20 minutes gratuites d'appels voix métropolitains
- Non-disponibilité excédant 12 % au titre d'un mois calendrier : attribution de 30 minutes gratuites d'appels voix métropolitains
- Non-disponibilité excédant 48 heures consécutives : attribution d'un crédit de communications d'un montant de cinq euro.

Il est entendu que les indemnisations attribuées au titre de l'indisponibilité du réseau SFR sur un mois calendrier ne peuvent se cumuler.

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue un suivi quotidien de son réseau ainsi que des mesures de disponibilité lui permettant de contrôler si son réseau est effectivement disponible à 90% pour chacun de ses clients chaque mois calendrier.

SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

6.2.2 - Acheminement des SMS
SFR s'engage chaque mois calendrier, à l'égard de ses clients, à ce que, en zone couverte, 90% des SMS transitent exclusivement sur le réseau SFR soient acheminés en moins de 30 secondes.

S'il est établi que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client en a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Si le pourcentage de SMS acheminés en moins de 30 secondes est supérieur ou égal à 89% mais inférieur à 90 % : attribution de 10 SMS métropolitains gratuits
- Si ce pourcentage est supérieur ou égal à 88% mais inférieur à 89 % : attribution de 20 SMS métropolitains gratuits
- Si ce pourcentage est inférieur à 88 % : attribution de 30 SMS métropolitains gratuits

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue des mesures quotidiennes de qualité d'acheminement des SMS transitant exclusivement sur son réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.3 - Répondeur Vocal
SFR s'engage, à l'égard de ses clients, à assurer un fonctionnement de qualité du service de messagerie vocale (Répondeur Vocal) permettant aux interlocuteurs de déposer un message lorsque les clients ne sont pas en mesure de prendre les appels) à hauteur de 90% chaque mois calendrier.

Par fonctionnement de qualité, on entend la possibilité pour des correspondants de déposer des messages, la notification des messages reçus, et la possible consultation desdits messages.

S'il est établi que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client en a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

- Taux de dysfonctionnement excédant 10% mais inférieur ou égal à 11% au titre d'un mois calendrier : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains
- Taux de dysfonctionnement excédant 11% mais inférieur ou égal à 12% au titre d'un mois calendrier : attribution de 20 minutes gratuites d'appels voix métropolitains
- Taux de dysfonctionnement excédant 12% au titre d'un mois

calendaire : attribution de 30 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue en effet des mesures quotidiennes de qualité de fonctionnement du service de messagerie vocale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.4 - Indemnisation
Tout client, ayant été affecté par une indisponibilité du réseau SFR, par une non-qualité sur l'acheminement des SMS, ou par des dysfonctionnements du Répondeur Vocal pourra présenter à SFR une demande afin d'obtenir une indemnisation en contrepartie de la non atteinte du niveau de qualité annoncé.

Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément :

- les dates, heures et localisation en précisant le code postal (code postal à 5 chiffres), ainsi que la durée pendant laquelle le client n'a pu avoir accès au réseau SFR, ou a subi des dysfonctionnements du Répondeur Vocal ou a constaté une qualité d'acheminement des SMS en-deçà des objectifs annoncés.

Cette demande devra être adressée à SFR dans le mois suivant la constatation.

Ces demandes d'indemnisation ne sont toutefois pas recevables dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation par le client et/ou ses correspondants des Services,
- en cas de mauvais paramétrage du mobile et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par le client de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,
- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normalisés compétents,

- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Ces demandes d'indemnisation seront traitées par SFR au plus tard dans le mois qui suit celui de leur réception. Le traitement de ces demandes nécessite, en effet, de disposer des résultats des différentes mesures réalisées par SFR sur son réseau au titre de chaque mois calendrier. Si le non respect des critères de qualité annoncés est établi au vu des mesures effectuées par SFR, les compensations correspondantes seront attribuées aux clients ayant présenté des demandes répondant au formalisme requis par SFR.

Une première réponse portant sur la conformité de la demande du client sera cependant apportée par SFR dans un délai de cinq jours.

7. LIMITATION DE L'UTILISATION DU TELEPHONE

Afin de protéger le Client contre le vol, SFR peut doter le mobile GSM/GPRS d'une protection interdisant son usage sur un autre réseau GSM/GPRS que celui de SFR. Toutefois, le Client peut dans ce cas demander à tout moment à SFR la désactivation de cette interdiction.

Cette désactivation est facturée au montant prévu dans les tarifs SFR lorsqu'elle est formulée dans les six mois suivant l'activation de La Carte.
Elle est gratuite à compter du septième mois.

8. RESPONSABILITE

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :
- en cas de suspension de l'accès aux Services conformément aux modalités de l'offre ou pour impayé, ou en cas de force majeure,
- en cas de fraude ou système de rechargement,
- en cas de cessation de l'autorisation d'exploitation des Services décidée par les autorités compétentes,

- en cas de modification du numéro d'appel pour des raisons techniques,
- en cas de mauvaise utilisation par le Client et/ou ses correspondants du service,
- en cas de mauvaise installation, de mauvaise utilisation ou de défaillance du mobile et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par le Client de ses obligations, notamment si ce non respect engendre la suspension ou l'interruption de l'accès aux Services,

- en cas d'utilisation du service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque carte SIM, et plus généralement, d'utilisation dudit service par une personne non autorisée, non consécutive à une faute de SFR,
- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par

les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents,

- en cas de perturbations ou d'interruptions non directement imputables à SFR,

- en cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,

- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès au service SFR. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par le Client, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

SFR n'est pas responsable des éventuelles conséquences dommageables pour le Client du fait de l'accès, de la prise de connaissance, ou de l'usage de contenus disponibles sur le réseau Wap.

Elle s'engage toutefois à mettre en œuvre tous les moyens lui permettant de veiller au respect de la législation, notamment dans ses rapports avec ses fournisseurs de services ou de contenus, compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées. SFR n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par le Client sur son réseau. Toutefois, SFR se réserve le droit de supprimer ou d'empêcher toute opération du Client susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

SFR met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès aux services souscrits même si elle ne peut garantir les débits précisés dans sa documentation qui ne sont que des débits théoriques. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus (notamment horaires des programmes) qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par le Client, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Le Client est responsable de l'exécution de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat.

Le Client s'engage notamment à respecter les dispositions de l'article 3 visant l'interdiction d'utiliser la carte SIM pour proposer une offre commerciale à un tiers, et de modifier l'acheminement d'un service de télécommunications sur un réseau public de télécommunications, notamment en insérant la carte SIM dans un boîtier radio.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de Télécommunications.

Le Client s'engage à n'utiliser, conformément aux dispositions du Code des Postes et Télécommunications, que des mobiles et leurs accessoires agréés par les autorités compétentes.

Le Client respecte les prescriptions données par SFR relatives aux modifications techniques éventuelles à apporter à son mobile et/ou à ses accessoires utilisés lorsqu'elles résultent des contraintes et/ou des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents.

Un code secret peut être indispensable à l'utilisation de certains services SFR qui ne peuvent être effectués sans mise en œuvre de ce code secret. Le cas échéant, ce code est communiqué par SFR au Client et/ou est choisi par le Client lui-même.

Le Client doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des données relatives à son contrat et du code secret. Il ne doit pas le communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas notamment l'inscrire sur tout document qu'il a l'habitude de conserver ou transporter avec son téléphone ou qui pourrait être aisément consulté par un tiers.

Il est responsable de la conservation et de la confidentialité de ce code secret ainsi que de tous les actes réalisés au moyen de ce code secret.

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses, pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

10. VOL OU PERTE DE LA CARTE

Le Client informe immédiatement SFR et par tout moyen de la perte ou du vol de sa Carte, SFR ne pouvant être tenue responsable des conséquences de ceux-ci, afin que la ligne soit mise hors service. Il confirme le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service est réputée avoir été effectuée à la date de réception par SFR de cette lettre.

SFR ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte faite par télécopie, télegamme ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client.

11. SUSPENSION - INTERRUPTION DE SERVICES

L'accès aux Services peut être suspendu de plein droit par SFR, et cette suspension peut entraîner la perte du crédit de communication, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants :

- absence ou fautive déclaration du Client relative à son identité lors de l'achat du Coffret ou Pack SFR La Carte ou du Kit d'accès,

- décès du Client - l'annulation du numéro d'appel s'opère dès que SFR en a eu connaissance, sauf si les ayants droit désirent le reprendre.

- fraude ou tentative de fraude du Client, notamment dans le cadre du rechargement,

- non respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations telles que visées à l'article 9 des présentes conditions. Cette suspension pourra être suivie de la résiliation du contrat au terme d'un délai d'un (1) mois, après que SFR ait avisé le Client, et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée.

12. PORTABILITE DU NUMERO

La Portabilité du Numéro Mobile est un service proposé à tout client d'un opérateur mobile métropolitain lui permettant de souscrire un contrat auprès d'un opérateur mobile métropolitain tout en conservant le même numéro de téléphone mobile.

Les règles encadrant la portabilité du Numéro évoluent à compter du 21 mai 2007 et sont désormais les suivantes :

Un Client souhaitant porter son numéro de téléphone mobile, et résilier de ce fait le contrat qui le lie à son opérateur (ci-après dénommé « Opérateur Donneur »), doit désormais se rendre chez l'opérateur auprès duquel il souhaite souscrire (ci-après dénommé « Opérateur Receveur ») muni de son Relevé d'Identité Opérateur (RIO).

Ce RIO est obtenu auprès de l'Opérateur Donneur, chaque opérateur ayant en effet l'obligation de mettre à disposition de ses clients un serveur vocal interactif gratuit dédié à la Portabilité et permettant d'obtenir ce RIO.

L'Opérateur Receveur en enregistrant la souscription avec Portabilité du Numéro se chargera de mettre en œuvre la procédure de portabilité et de procéder à la résiliation du contrat du Client auprès de l'Opérateur Donneur en application du mandat que lui aura confié le Client.

Le portage du Numéro doit être réalisé dans un délai de sept (7) jours ouvrables hors jours fériés à compter de la demande, sauf à ce que le Client souhaite que son numéro soit porté au terme d'un délai plus long, sans dépasser la durée maximale de deux mois (60 jours).

La date de portage ne peut faire l'objet d'aucune modification à l'initiative du Client.

Par conséquent, les engagements de SFR et du Client sont les suivants :

1 – Souscription auprès de SFR avec demande de portabilité du Numéro (Portabilité entrante)

Le Client, pour pouvoir bénéficier de la portabilité de son numéro et souscrire à une des offres commercialisées par SFR, doit :

- être le titulaire de la ligne faisant l'objet de la demande de portabilité ou disposer d'un mandat du titulaire de la ligne en bonne et due forme et l'autorisant à porter le numéro objet de la demande

- se munir impérativement de son RIO, et des pièces justificatives requises pour procéder à l'ouverture d'une ligne.

- s'engager auprès de SFR et confier ainsi à SFR un mandat permettant à cette dernière de procéder à la résiliation de la ligne du Client auprès de l'Opérateur Donneur. Le Client sera cependant tenu d'honorer les engagements qu'il avait souscrits auprès de l'Opérateur Donneur s'agissant notamment de sa durée minimale d'engagement (facturation des mois contractuels restant à courir jusqu'à l'échéance du contrat, ...), ce dont il reconnaît être informé et accepter.

SFR pourra être amenée à refuser cette demande de Portabilité si le Client n'est pas le titulaire de la ligne, ou si les données de la demande de portage sont erronées ou incomplètes.

La souscription auprès de SFR prendra effet dès l'acceptation par le Client du contrat, le Client étant engagé dès cette date auprès de SFR.

Dans l'hypothèse où le Client déciderait d'annuler sa demande de portabilité, SFR lui attribuerait un nouveau numéro de téléphone mobile.

Il en sera de même dans l'hypothèse où la demande de portabilité du Numéro serait rejetée par l'Opérateur Donneur. Ce rejet peut intervenir pour l'une des raisons suivantes : numéro inactif au moment de la demande, numéro non géré par l'Opérateur Donneur, demande de portabilité en cours sur ce même numéro, données incomplètes ou erronées, date de portage supérieure à deux mois, résiliation programmée chez l'Opérateur Donneur avant la date d'activation du portage.

2 – Souscription auprès d'un autre opérateur avec demande de portabilité (Portabilité sortante)

SFR met à disposition de ses Clients un serveur vocal interactif gratuit (SVI) leur permettant d'obtenir leur RIO. Cette information est également accessible auprès du Service Client.

La demande de portabilité entraînera le jour du portage la perte du crédit de communication que le Client pourrait encore avoir à cette date.

Aucune demande d'annulation d'une portabilité sortante ne pourra être traitée directement par SFR, le Client ayant pour seul interlocuteur l'Opérateur Receveur.

En cas de demande d'annulation d'une portabilité sortante émise par l'Opérateur Receveur, la demande de résiliation associée sera de même annulée.

En sa qualité d'Opérateur Donneur, SFR pourra être amenée à rejeter une demande de portabilité dans un des cas suivants : numéro inactif au moment de la demande, numéro non géré par l'Opérateur Donneur, demande de portabilité en cours sur ce même numéro, données incomplètes ou erronées, date de portage supérieure à deux mois.

3 – Le jour du portage:

Les opérations techniques réalisées par les opérateurs le jour du portage peuvent entraîner une interruption de service, dont la durée ne devrait pas dépasser quatre (4) heures; cette interruption de service ne pourra ouvrir droit à indemnisation pour le Client, ni engager la responsabilité de SFR.

13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Collecte et traitement

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations recueillies dans le cadre de la souscription des Services ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des Services par le Client font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par SFR ou ses prestataires pour la gestion du compte du Client, et le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par SFR pour informer ses Clients de ses offres et services. Si ces derniers sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, dans les cas prévus par la Décision de la Commission européenne 2002/16/CE du 27 décembre 2001, préalablement signé les "clauses contractuelles types". A ce jour, SFR transmet de telles informations à ses prestataires marocains. Un tel transfert

est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et le Client. La liste des pays destinataires sera tenue à jour par SFR et mise à disposition de ses clients.

Les Clients peuvent exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès de SFR. Le Client souhaitant exercer son droit d'accès devra fournir à SFR ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa carte d'identité. Il devra préciser en outre l'adresse à laquelle il souhaite recevoir la réponse de SFR.

SFR se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct par voie postale. Le Client peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de SFR.

SFR se réserve enfin le droit, moyennant le consentement préalable du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des sociétés pour des opérations de marketing direct par voie électronique.

Par ailleurs, en cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le Client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation du service de radiotéléphonie publique GSM/GPRS, géré par le GIE PREVENTEL, auprès duquel elles peuvent donner lieu à exercice du droit d'accès à l'adresse suivante : GIE PREVENTEL TSA N° 90003 93588 SAINT QUEN Cedex. Ces informations peuvent donner lieu à exercice du droit de rectification et de suppression auprès de SFR Service PREVENTEL 1, Place Carpeaux 92915 Paris La Défense.

Le Client est informé que lorsqu'il appelle son Service Client, sa conversation est susceptible d'être enregistrée par SFR, et d'être étudiée afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Annuaire Universel

Dans le cadre de la mise en place de l'annuaire universel, le Client peut, s'il le désire, s'inscrire sur les listes des abonnés et clients destinées à être éditées dans les annuaires papier ou pouvant être consultées depuis Internet ou le Mintel, ou encore être communiquées au travers de services de renseignements.

Les différentes possibilités de choix offertes aux Clients dans le cadre de cet annuaire universel, telles qu'elles ont été précisées par les textes législatifs, sont les suivantes :

Liste Rouge

- Parution Annuaires sans Recherche Inversée
- Parution Annuaires sans restriction
- Parution Annuaires sans prénom complet
- Parution Annuaires sans adresse complète

Les options complémentaires suivantes peuvent également être souscrites auprès du Service Client de SFR :

- Parution coordonnées utilisateur
- Parution activité professionnelle

Le Client peut à tout moment modifier, auprès du Service Client SFR, le choix de parution de ses coordonnées dans les annuaires et services de renseignements.

Services géolocalisés

Dans le cadre des services géolocalisés qui sont proposés au travers de son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire les données de localisation géographique du Client qui souhaite bénéficier de ces services et qui y a donné son consentement préalable. La communication de ces données est strictement encadrée.

14. RECLAMATIONS

Service Client

Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Client par téléphone ou par courrier à l'adresse suivante : SFR Service Client TSA 11122 - 57 757 METZ CEDEX 09.

Toute réclamation formulée par téléphone recevra une réponse dans les délais suivants :

réponse immédiate, à défaut, le chargé de clientèle annoncera le délai dans lequel il s'engage à apporter une réponse, étant précisé que ce délai de traitement ne peut excéder un mois, hors événement exceptionnel. La réponse sera communiquée au Client soit par téléphone, soit par SMS, message vocal, courrier postal ou électronique.

Toute réclamation formulée par écrit recevra en principe une réponse dans un délai de 15 jours ouvrés sauf à ce que la réponse à apporter nécessite des investigations complémentaires. Dans ce cas, il sera accusé réception de la demande du Client avec indication du délai de traitement requis, ce dernier ne pouvant excéder un mois hors événement exceptionnel.

Service Consommateurs

Si toutefois le Client estime que la réponse obtenue à sa réclamation n'est pas satisfaisante ou qu'elle ne lui a pas été apportée dans les délais ci-dessus annoncés, il peut alors formuler, par écrit, un recours auprès du Service Consommateurs, soit directement, soit par une association de consommateurs, à l'adresse suivante : SFR - Service Consommateurs 92915 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

A compter de la réception du courrier, le Service Consommateurs s'engage, dans un délai maximum d'un mois (sauf à ce qu'un délai de traitement supérieur ait fait l'objet d'un accord avec le Client) à apporter une réponse au Client soit par tout moyen (téléphone, SMS, répondre vocal, ...) si la réponse est favorable, soit par écrit dans l'hypothèse inverse.

Médiateur des Communications Electroniques

Enfin, si un désaccord subsiste, le Client peut saisir gratuitement le médiateur des communications électroniques, soit directement, soit par une association de consommateurs.

26

Pour cela il doit se procurer le formulaire de saisine du médiateur des communications électroniques mis à disposition sur le site Internet du médiateur (www.mediateur-telecom.fr) ou disponible sur simple demande auprès du Service Consommateurs. Puis, le Client adressera le document dûment complété et accompagné des pièces qui justifient sa demande à l'adresse suivante :

Le Médiateur, BP 999, 75829 paris Cedex 17.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX OFFRES OU OPTIONS COMPORTANT UN NOMBRE ILLIMITÉ D'APPELS OU DE TEXTO/MMS

Offres ou options comportant un nombre illimité d'appels

Certaines offres commercialisées par SFR incluent un nombre illimité d'appels passés dans certaines plages horaires.

Ces appels sont uniquement les appels voix métropolitains à destination de correspondants personnes physiques titulaires de numéros SFR et/ou fixes (selon l'offre souscrite) passés pendant les plages horaires spécifiées pour chacune des offres.

Par ailleurs, ces appels sont inclus sous réserve qu'ils n'excèdent pas la durée par appel spécifiée pour chacune des offres. Au-delà de cette durée, les minutes d'appels supplémentaires sont facturées aux tarifs en vigueur.

Par nature, les appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et les appels depuis boîtiers radio sont exclus du bénéfice de ces offres car contraires aux dispositions de l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation.

Enfin, seront facturés aux tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre de ces offres, les appels suivants: les appels vers des plates-formes téléphoniques (serveurs vocaux interactifs pouvant avoir comme racine un numéro d'appel commençant par 01,02,03,04 ou 05), les appels vers le service client, les appels vers Info Conso, les renvois d'appel et numéros libre appel, les appels vers les numéros courts, les numéros spéciaux, ou certains services, les n° d'accès wap et web, les transferts de données GPRS, les communications fax/data, les connexions Wap CSD, les appels vers le service Message Direct.

Offres ou options comportant un nombre illimité de Texto/MMS

Certaines offres commercialisées par SFR incluent un nombre illimité de Texto/MMS envoyés pendant certaines plages horaires.

Ces Texto/MMS sont uniquement à destination de correspondants SFR et/ou sous opérateurs métropolitains (selon l'offre souscrite) envoyés pendant les plages horaires spécifiées pour chacune des offres.

Par ailleurs ces Texto/MMS sont réservés à un usage interpersonnel strictement privé (Texto/MMS envoyés par un particulier vers un ou plusieurs autres particuliers).

Par nature, les Texto/MMS émis via automate et/ou dispositif automatique d'envoi de Texto/MMS sont donc exclus du bénéfice de ces offres, car contraires aux dispositions de l'article 3. Les Texto/MMS surtaxés seront facturés aux tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre de ces offres.

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCÈS AU RESEAU UMTS DE SFR 01 juin 2005

SFR a été autorisée, par arrêté pris par le Ministre délégué à l'Industrie, en date du 18 juillet 2001 modifié par arrêté du 3 décembre 2002 et complété par la décision 2004-69 du 15 janvier 2004, à fournir et exploiter un service de radiotéléphonie publique de troisième génération (3G) à la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) de la famille IMT 2000, dans les bandes des 1900-1980 MHz et 2100-2025 MHz, sur le territoire de la France Métropolitaine. La norme UMTS étant une technologie innovante dont le réseau est actuellement en cours de déploiement, le Client reconnaît que les conditions d'accès au réseau UMTS et d'usage des services puissent ne pas être optimales à tout moment.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Bande Passante : Quantité maximale de données pouvant être transmises au cours d'une unité de temps pour une ligne de communication. Elle détermine le nombre et le type de communications possibles simultanément. Elle est le plus souvent exprimée en Bits par seconde.

Internet : Réseau informatique international fédérant une multitude de réseaux de tailles variables grâce à un même protocole de communication, le TCP/IP.

Services Peer to Peer (de Poste à Poste) : Services permettant l'échange de ressources entre utilisateurs. L'un de ces utilisateurs mettant à la disposition de ses correspondants au travers du réseau, des ressources matérielles ou logicielles, des fichiers ou des données.

Streaming : Système permettant de lire, grâce à un logiciel spécifique, un fichier (notamment son, image, ou vidéo) en temps réel sans avoir besoin de le télécharger préalablement.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) : Norme de radiotéléphonie publique de troisième génération (3G).

Voix sur IP : Communication téléphonique utilisant le protocole IP sur Internet.

Wap (Wireless Application Protocol) : Protocole spécifique permettant d'accéder à des serveurs d'informations depuis un téléphone mobile compatible.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités particulières d'accès au réseau UMTS de SFR et les usages des services proposés sur ce réseau. Ces conditions particulières s'adressent aux Clients SFR La Carte acquérant, un mobile leur permettant d'accéder au réseau UMTS et de bénéficier ainsi des services 3G. Les conditions générales d'utilisation, non contraires aux présentes, demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ACCES AU RESEAU UMTS DE SFR

3.1 Matériel requis pour l'accès au réseau

L'accès au réseau UMTS de SFR suppose l'utilisation par le Client de matériels et de logiciels compatibles, correctement paramétrés, tels que décrits dans la documentation établie et mise à jour par SFR, accessible notamment sur le site « www.sfr.fr ».

Le déploiement du réseau UMTS de SFR, les conditions d'accès à celui-ci ainsi que les contraintes d'usage des services proposés par SFR ou accessibles depuis son réseau sont fonction d'un environnement technologique qui évolue de manière continue. SFR ne peut donc pas garantir la compatibilité de son réseau UMTS ou de l'accès à ses services avec toute évolution future, notamment logicielle, effectuée par des sociétés tierces.

3.2 Couverture

L'accès au réseau UMTS de SFR se fait en France Métropolitaine exclusivement, et dans la limite des zones de couverture telles qu'elles sont indiquées dans la documentation établie et régulièrement mise à jour par SFR.

Dans la mesure où son réseau UMTS est en cours de déploiement, SFR communique à titre indicatif sur l'état d'avancement de ce

déploiement au travers de sa documentation commerciale et de son site « www.sfr.fr ».

SFR s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer au mieux l'accès à son réseau UMTS. Néanmoins, compte tenu de la nouveauté de la technologie déployée, le Client est expressément informé que les zones couvertes peuvent ne pas l'être de façon totalement homogène et/ou que des interruptions dans la fourniture des services peuvent survenir.

Lorsque le Client quitte une zone couverte par le réseau UMTS de SFR ou si l'accès au réseau est momentanément indisponible, le Client est informé qu'il sera basculé sur le réseau GSM/GPRS de SFR à l'exception des services ne fonctionnant que sous la norme UMTS tels que notamment le Streaming en mode Wap. Suite à ce basculement, la communication ou la connexion se poursuit aux conditions tarifaires de l'offre UMTS souscrite. Les conditions de débit du réseau vers lequel le basculement est effectué s'appliquent automatiquement.

Il est toutefois précisé que ce basculement automatique ne pourra s'effectuer qu'à condition que le Client ait au préalable paramétré son terminal de telle sorte que la sélection du réseau disponible s'effectue automatiquement.

Si tel n'est pas le cas (absence de paramétrage du terminal) ou si le Client utilise un des services spécifiques au réseau UMTS (Streaming en mode Wap) alors qu'il quitte une des zones couvertes par le réseau UMTS, la connexion sera interrompue.

3.3 Accès au réseau hors de France Métropolitaine

Les réseaux GPRS et UMTS ne sont pas disponibles à l'étranger.

3.4 Débit

Le réseau UMTS étant mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations (voie descendante). La Bande Passante disponible peut varier de la Bande Passante de référence selon notamment le nombre de clients connectés à un même instant et leur usage du réseau UMTS et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes.

ARTICLE 4 - MISE EN GARDE DU CLIENT

4.1 Mise en garde sur le respect de la législation

Le Client est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, notamment à l'occasion d'une connexion au portail Wap ou à l'Internet. Par conséquent, le Client assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

Ainsi, le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

SFR ne saurait être tenue pour responsable du caractère prohibé, illicite ou illégal des contenus au regard des lois et réglementations en vigueur.

4.2 Mise en garde sur les comportements

4.2.1 Comportements raisonnables

Etant rappelé que le réseau UMTS est mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante disponible peut varier, pour une même Bande Passante de référence, notamment selon le nombre de clients SFR connectés à un même instant et selon leur usage du réseau UMTS et des services. Par conséquent, le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable lorsqu'il accède et communique sur le réseau UMTS de SFR, tout usage en continu pouvant potentiellement constituer une gêne pour les autres usagers.

Le Client déclare en être totalement informé et l'avoir accepté. SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès à son réseau UMTS à l'abonné qui ne respecterait pas cet engagement d'usage raisonnable.

4.2.2 Inactivité

Le Client est informé que sa connexion peut être interrompue automatiquement en cas d'inactivité. L'inactivité s'entend de l'absence de flux de données en émission ou en réception (en dehors de celui nécessaire au maintien de la connexion) identifiée par SFR sur son réseau UMTS depuis la connexion du Client.

4.2.3 Comportements prohibés

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse de l'accès au réseau UMTS de SFR, telle que notamment :

- l'encroisement volontaire ou involontaire des serveurs de messageries et des réseaux de SFR et/ou des destinataires de mails par, notamment, du publipostage sauvage (bulk e-mail, junk e-mail, mail bombing, flooding),
- envoi d'un ou plusieurs courriers électroniques non sollicités dans une boîte aux lettres ou dans un forum de discussion (spamming),
- l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau,
- l'intrusion ou la tentative d'intrusion permettant :

- un accès non autorisé sur une machine distante d'un tiers,
- la prise de contrôle à distance d'une machine d'un tiers (trojan, ports scanning),

- l'introduction dans un système informatique d'un tiers afin d'aspirer tout le contenu d'un site ou d'une boîte aux lettres,
- la transmission de virus,
- les usages et comportements déraisonnables contraires à ceux indiqués à l'article 4.2.1 des présentes.

De plus, le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau UMTS qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau UMTS de SFR moyennant le versement par ceux-ci d'une contrepartie notamment financière.

Le Client s'interdit d'utiliser l'accès au réseau UMTS de SFR en remplacement d'une connexion fixe permanente (notamment par des systèmes dits de « passerelle data », par une borne Wi-Fi publique ou privée reliée à une carte SIM 3G).

Le Client est également informé que certaines des offres de SFR accessibles sur son réseau UMTS pourront faire état de limitations spécifiques quant à leur usage.

SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès au réseau UMTS au Client qui contreviendrait aux usages interdits.

4.3 Mise en garde liée au réseau Internet

Le Client reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes :

- d'absence de sécurité relative à la transmission de données,
- de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à son accès au réseau.

Le Client reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. Le Client ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie. Dans le cadre de l'échange de produits ou services sur le réseau Internet ou sur le Wap, le Client adresse directement aux fournisseurs des services toute réclamation relative à l'exécution du service rendu par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

Le Client reconnaît être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. Le Client ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie.

Dans le cadre de l'échange de produits ou services sur le réseau Internet ou sur le Wap, le Client adresse directement aux fournisseurs des services toute réclamation relative à l'exécution du service rendu par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

En tant que prestataire technique proposant un accès à son réseau UMTS, SFR n'exerce aucun contrôle ni aucune surveillance des contenus, audiovisuels ou autres, transitant sur son réseau.

Toutefois, le Client reconnaît être informé que si SFR est alerté par un tiers ou par l'autorité judiciaire, et par quelque moyen que ce soit, de l'illicéité d'un contenu transmis via le réseau UMTS, SFR remettra ledit contenu aux autorités chargées de faire respecter la loi qui le traitent en conséquence.

SFR n'exerce aucun contrôle. Les parents sont invités à surveiller l'utilisation qui est faite par leurs enfants mineurs de l'accès proposé. En outre, SFR se réserve le droit, après en avoir été saisi par une autorité judiciaire, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'accès à son réseau UMTS au Client émetteur de contenus litigieux et ce, sans préavis ni indemnité.

Quel que soit le fait générateur, SFR ne pourra être tenue pour responsable du préjudice indirect que pourrait subir le Client lors de son accès au réseau UMTS. Les parties reconnaissent que sont notamment considérés comme préjudices indirects tout préjudice moral, commercial ou financier ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le Client s'engage à rembourser SFR de toute demande, réclamation ou condamnation dont SFR serait l'objet suite au non respect de son fait des présentes conditions.

Par ailleurs, SFR ne pourra être tenue pour responsable en cas de survenance d'un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

ARTICLE 6 - SUSPENSION/RESILIAION

Toute utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou prohibée dans le cadre des présentes et/ou d'offres spécifiques, telle que décrite aux articles 4.2.1 et 4.2.3 ci-dessus engage la responsabilité du Client. Dans ce cas, SFR se réserve le droit, après notification par tous moyens faite au Client, ou immédiatement et sans préavis dans le cas visé à l'article 5 des présentes, de suspendre ou de résilier l'accès à son réseau UMTS ou au service concerné par une telle utilisation.

Il est rappelé que les présentes conditions particulières constituent l'accessoire du contrat principal GSM ou GSM/GPRS. Les conditions particulières seront donc résiliées de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, dudit contrat.

27